MAITRE D'OEUVRE
NOVAM Ingénierie
5 rue Copernic
85300 CHALLANS

Mél : contact@novam-ingenierie.com

BUREAU CONTROLE
BUREAU VERITAS (14)

Région Normandie Centre
Tél : 02 31 94 55 55
Mél : edouard.beck@bureauveritas.com

COORDONNATEUR SPS
DEKRA (76)
39 rue Raymond Aron
76137 MONT ST AIGNAN
Tél : 02 35 12 83 20
Mél : stephane.leroy@dekra.com

DIAGNOSTIC SSI
AFTI
29 rue de Lorient
35000 RENNES

Mél : pbedel@afti-ing.fr

REAMENAGEMENT DU SOUS-SOL DU BATIMENT B - CENTRE PENITENTIAIRE DE CAEN

35, rue du Général Moulin

14000 CAEN



MAITRISE D'OUVRAGE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND-OUEST - RENNES
18, bis rue de Châtillon
35031 RENNES

CCTP Lot n°05

PEINTURES INTERIEURES / SIGNALETIQUES

DCE Octobre 2026 Indice B

22.0773
Document établi par :

Sommaire

05.1 DISPOSITIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES....3
05.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX....3
05.2.1 GENERALITES DU PRESENT LOT....3
05.2.1.1 Documents d'exécution - préparations....3
05.2.1.2 Compte prorata & Dépense d'intérêt commun....3
05.2.1.3 Travaux en site occupé - IPU....3
05.2.1.4 Moyens d'accès et de levage - IPU....3
05.2.1.5 Amenée et repli de matériels - IPU....3
05.2.2 PEINTURES INTERIEURES....3
05.2.2.1 Peinture sur murs et parois....3
05.2.2.2 Peinture sur plafonds....4
05.2.2.3 Travaux de peinture sur ouvrages bois....5
05.2.2.4 Peinture sur ouvrages métalliques et PVC....5
05.2.2.5 Ouvrages divers....5
05.2.3 SIGNALÉTIQUE....5
05.2.3.1 Identification des portes - pictogrammes divers....5
05.2.4 FIN DE CHANTIER....6
05.2.4.1 Nettoyage de chantier....6
05.2.4.2 Dossier des Ouvrages Exécutés....6
05.2.5 TRAVAUX D'INTERFACES....6
05.2.6 ERREURS OU OMISSIONS....6
05.2.6.1 DPGF Vierge....6

05.1 DISPOSITIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES

L'entrepreneur du présent lot devra se référer aux Prescriptions Communes à tous les corps d'état et au CCAP, pour l'intégration à son offre de toutes les dispositions générales et administratives communes à l'ensemble des lots.

05.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

05.2.1 GENERALITES DU PRESENT LOT

05.2.1.1 Documents d'exécution - préparations

Chaque entrepreneur devra fournir au Maître d'oeuvre, **lors de la période de préparation**, toutes les pièces écrites ou dessinées ainsi que les garanties diverses qui lui seront demandées, afin de constituer le dossier d'exécution des ouvrages.
Comprenant notamment, et sans caractère limitatif :

- Plans et détails d'exécution des ouvrages conformes
- Notices techniques des produits mis en œuvre (uniquement fiche produit)
- Notices d'entretien des produits mis en œuvre (uniquement fiche produit)
- Procès-verbaux des produits
- Notes de calculs
- Les plans de synthèses avec les autres corps d'état
- Formats informatiques : DWG et PDF
- Etc.

05.2.1.2 Compte prorata & Dépense d’intérêt commun

Au titre de son marché l'entrepreneur du présent lot doit sa participation aux dépenses communes de chantier (Compte prorata, Compte inter-entreprises, ...) afin d'assurer le bon déroulement du chantier. Les dispositions en la matière sont exposées dans les pièces du présent marché et notamment les CCAP, PGC, Dispositions Communes et le CCTP.
A défaut de précision sur une dépense donnée c'est la NFP 03-001 qui sera appliquée.

05.2.1.3 Travaux en site occupé - IPU

- **A inclure dans les prix unitaires**
- Se référer aux Prescriptions communes à tous les lots.

05.2.1.4 Moyens d'accès et de levage - IPU

- **A inclure dans les prix unitaires**

Le titulaire du présent lot a à sa charge tous les moyens de levage et d'accès nécessaires à la réalisation de ses propres ouvrages et prend en compte toutes les mesures de prévention, de signalétique et de sécurité lors de l'utilisation des engins, et notamment les précisions du CSPS et de la réglementation en vigueur.

- Chaque entreprise doit prévoir dans son offre l'amenée et le repli du matériel, des engins de manutention et de levage de leurs ouvrages.

 1. Le système retenu par l'entrepreneur doit être approuvé par les représentants de la sécurité de l'établissement ainsi que par les services de l'autorité publique (CRAM, inspection du travail, etc.), le CSPS et le maître d'oeuvre.

05.2.1.5 Amenée et repli de matériels - IPU

- **A inclure dans les prix unitaires**

Le titulaire du présent lot prévoit dans son offre, toute amenée de matériaux et matériels jusqu'au lieu d'exécution et par tous moyens. La prestation intègre également le repli en fin de chantier de tous les éléments.

05.2.2 PEINTURES INTERIEURES

05.2.2.1 Peinture sur murs et parois

Réalisation d'une peinture à base de résines alkydes en émulsion et acryliques avec un aspect sec suivant locaux et choix du maître d’oeuvre, mise en oeuvre sur parois plâtre.
Les couches d'impressions et de finitions bénéficieront du label NF ENVIRONNEMENT.
Mise en oeuvre et travaux préparatoires selon prescriptions fabricant, normes et DTU s'appliquant :

- Travaux préparatoires : nettoyage, brossage, révision des joints, époussetage
- 1 couche d'impression acrylique
- Rebouchage et enduit repassé, ponçage et époussetage
- 2 couches de peinture en finition y compris révision selon nécessité

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions de réalisation.
Caractéristiques de la couche de finition :
Classification AFNOR : NF T 36-005 : . Famille I - Classe 7b2
Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/d) : . 30 g/l
ce produit contient maximum 30 g/l COV
Résistance à l'abrasion humide : . classe 2 Lessivable
(ancienne appellation "lessivable" selon DIN 53778)
Émission dans l'air intérieur : . classe A+

05.2.2.1.1 Sujétion pour préparation de support béton ou assimilé - Enduit pelliculaire - IPU

A inclure dans les prix unitaires
Préparation des supports
Enduit pelliculaire mince en 2 couches croisées, en pâte dégrossi et finition, compris garnissage en rives des ouvertures, tableaux, linteaux et toutes sujétions afin d'obtenir une finition de type B.

Localisation :
Selon plans du maître d'oeuvre, sur les ouvrages suivants :
- Pour l'ensemble des supports en béton et assimilés recevant une peinture

05.2.2.1.2 Peinture sur murs et parois - Locaux Communs

Type	Aspect	Résistance à l'abrasion Humide	Réf. Produit/ marque ou équivalent	Localisations
B	Satinée	Classe 2 - Lessivable	PRACTI SATIN - SEIGNEURIE	**Peinture des parois des locaux communs - Humides ou assimilés et notamment :** - Ensemble des parois en plâtre créées dans le cadre du projet

05.2.2.2 Peinture sur plafonds

Réalisation d'une peinture à base de résines acryliques en phase aqueuse avec un aspect sec suivant locaux et choix du maître d'oeuvre, mise en oeuvre sur plafond plâtre.
Les couches d'impressions et de finitions bénéficieront du label NF ENVIRONNEMENT.
Mise en oeuvre et travaux préparatoires selon prescriptions fabricant, normes et DTU s'appliquant :
- Travaux préparatoires : nettoyage, brossage, époussetage
 - La prestation comprend la purge de toutes impuretés, salpêtre, etc. avant tout commencement des travaux
- 1 couche d'impression
- Rebouchage et enduit repassé, ponçage et époussetage + révision des joints
- 2 couches de peinture en finition y compris révision selon nécessité

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions de réalisation.
Caractéristiques de la couche de finition :
Classification AFNOR : NF T 36-005 : . Famille I - Classe 7b2
Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/d) : . 30 g/l
ce produit contient maximum 30 g/l COV
Résistance à l'abrasion humide : . classe 2 minimum
(ancienne appellation "lessivable" selon DIN 53778)
Émission dans l'air intérieur : . classe A+

05.2.2.2.1 Sujétion pour préparation de support béton ou assimilé - Enduit pelliculaire - IPU

A inclure dans les prix unitaires
Préparation des supports
Enduit pelliculaire mince en 2 couches croisées, en pâte dégrossi et finition, compris garnissage en rives des ouvertures, tableaux, linteaux et toutes sujétions afin d'obtenir une finition de type B.

Localisation :
Selon plans du maître d'oeuvre, sur les ouvrages suivants :
- Pour l'ensemble des supports en béton et assimilés recevant une peinture

05.2.2.2.2 Peinture sur plafonds et soffites

Type	Aspect	Résistance à l'abrasion Humide	Réf. Produit/ marque ou équivalent	Localisations
C	Satiné	Classe 1 - Lessivable	PREMIOR SATIN -	**Peinture Intérieure**

			SEIGNEURIE	**des locaux techniques et assimilés :** - En plafond de la cave (BS-015 ; BS-014 ; BS-013) - Sur les gaines horizontales pour amenée d'air dans le local buanderie

05.2.2.3 Travaux de peinture sur ouvrages bois

05.2.2.3.1 Peinture sur bois bruts et médium à peindre - PM

- Sans objet pour le présent projet

05.2.2.3.2 Peinture sur bois pré-peints - PM

- Sans objet pour le présent projet

05.2.2.4 Peinture sur ouvrages métalliques et PVC

05.2.2.4.1 Peinture sur ouvrages métalliques

Réalisation d'une peinture laque satinée à base d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse avec un aspect sec satiné, mise en oeuvre sur ouvrages métalliques.
Réf. type FREITACOLOR de chez SEIGNEURIE ou équivalent
Mise en oeuvre et travaux préparatoires selon prescriptions fabricant, normes et DTU s'appliquant :

- Travaux préparatoires : dépoussiérage, essuyage soigné, brossage, décapage et rinçage de la rouille et de la calamine non adhérente, nettoyage
- 1 couche primaire d'accrochage à base de copolymères acryliques en dispersion aqueuse, anti-corrosion pour les ouvrages ferreux
 Réf. Primaire type FREITACROCH de chez FREITAG ou équivalent
 2 couches de peinture en finition y compris révision selon nécessité

Type de finition : **B**
Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions de réalisation.
Caractéristiques de la couche de finition :
Classification AFNOR : NF T 36-005 : . Famille I - Classe 7b2 - 6a
Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/d) : . 130 g/l
ce produit contient maximum 90 g/l COV
Résistance à l'abrasion humide : . classe 2 minimum
(ancienne appellation "lessivable" selon DIN 53778)
Émission dans l'air intérieur : . classe A+

Localisation :
Suivant plans projet et principe de phasage, sur les ouvrages métalliques à peindre et notamment :
- sur huisseries métalliques des portes neuves (intérieur et extérieur)

05.2.2.5 Ouvrages divers

05.2.2.5.1 Joints acryliques - IPU

- **A inclure dans les prix unitaires.**

Réalisation d'un joint acrylique, teinte blanche, entre les ouvrages cités en localisation. Compris toutes sujétions pour une réalisation et une finition parfaite.

Localisation :
Suivant plans, et notamment :
- Entre cloisons / doublages et les ouvrages de menuiserie intérieure (Menuiseries Intérieures, ...)

05.2.3 SIGNALÉTIQUE

05.2.3.1 Identification des portes - pictogrammes divers

Le titulaire a à sa charge la fourniture et mise en oeuvre de pictogramme spécifique pour les portes neuves remplacées dans le cadre du projet (intérieur et extérieur). La prestation comprend le repérage et l'analyse préalable des pictogrammes présents sur

les portes existantes avant leurs déposes ainsi que la fourniture et pose de nouveaux pictogrammes dito l'identification des portes existantes.

Localisation :
Suivant pictogrammes et identification des portes de l'existant
- Pour l'ensemble des portes remplacées dans le cadre du projet

05.2.4 FIN DE CHANTIER

05.2.4.1 Nettoyage de chantier

1) Nettoyage journalier du chantier
Il est rappelé que le chantier doit être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.
Si celui-ci n'était pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure est missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge des entreprises solidairement responsables dans le cadre du compte prorata, ou à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

Nettoyage de fin de chantier
Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot doit le nettoyage du chantier, matériels, matériaux, déchets divers, qui proviennent de son corps d'état uniquement, y compris toutes sujétions d'évacuation, etc.
Il a également à sa charge l'évacuation jusqu'au lieu de stockage de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.
Il doit également effectuer le premier nettoyage d'entretien de ses revêtements en fonction de leur nature et des recommandations du fabricant, y compris l'application d'un produit de traitement si nécessaire. Les notices du fabricant concernant les conseils d'entretien ultérieur, sont remises au Maître de l'Ouvrage dans le cadre du DIUO.
Nettoyage de chantier à prévoir en fin de chaque phase de travaux suivant travaux dont le présent lot a à sa charge.
1. **Le lot Gros-oeuvre a à sa charge la réalisation du nettoyage de préalable et de réception pour chacune des zones, suivant principe de phasage.**

05.2.4.2 Dossier des Ouvrages Exécutés

Chaque entrepreneur doit fournir au Maître d'oeuvre, au plus tard 15 jours avant la réception des travaux, toutes les pièces écrites ou dessinées ainsi que les garanties diverses qui lui sont demandées, afin de constituer le dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.).
Tous les documents sont remis sous Format électronique.
Les plans doivent porter la mention "récolement". Ils peuvent également être demandés sous forme informatique en format DXF ou DWG.
Transmission et format suivant demandes des MOE et MOA
1. Les certificats de garanties sont fournis en 1 exemplaire "original".

Le dossier DOE comprend notamment (sans caractère limitatif) :
- Les plans d'exécution avec définition des sections, dispositifs de fixations, ancrages des ouvrages d'ossature, etc.
- Les fiches techniques de tous les matériaux et accessoires mis en oeuvre.
- Les notes de calculs et justifications produites lors des études d'exécution et pendant le chantier
- La compilation des essais, contrôles effectués pendant le chantier
- Les PV de classement au feu et essais acoustiques des matériaux et systèmes mis en oeuvre
- Les certificats de garanties sont fournis en 1 exemplaire "original" (Au maître d'ouvrage) + Version Électronique dans les DOE.
- Etc.

sont également fournis tous les documents demandés par le Coordonnateur Sécurité pour l'établissement du dossier des interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) ayant pour objectif essentiel de rassembler toutes les données de nature à faciliter la prévention des risques professionnels lors d'interventions ultérieures sur l'ouvrage.
La fourniture de tous ces documents conditionne le solde financier des travaux réalisés par l'entreprise.

05.2.5 TRAVAUX D'INTERFACES

Provision forfaitaire qui peut être éventuellement libérée en tout ou partie pour des travaux divers de coordination et de liaison entre les différents corps d'état, suivant accord et directives de la MAITRISE D'OEUVRE.
Montants selon DPGF

05.2.6 ERREURS OU OMISSIONS

05.2.6.1 DPGF Vierge

Les candidats doivent établir leur devis sur le cadre de bordereaux de prix (DPGF) joints au dossier. Les quantités doivent être réalisées par l'entreprise suivant le mode de métré et selon l'unité de mesure demandée dans la colonne prévue à cet effet. La décomposition des ouvrages doit IMPERATIVEMENT être respectée à la lettre (Sous-détails, unités).

Toutes erreurs ou omissions rencontrées doivent être signalées au bureau d'étude NOVAM Ingénierie et corrigées avant la date de remise des offres.
Les erreurs et/ou omissions peuvent avoir pour origine, le défaut de description du CCTP et/ou le non renseignement du ou des dit(s) ouvrage(s) dans le DPGF.
Le(s) montant(s) des prestations prévues par le titulaire est (sont) porté(s) en fin de bordereau au chapitre ERREURS OU OMISSIONS du présent CCTP de façon à être inclus dans le montant de l'Acte d'Engagement.
Important :

- Toutes les demandes ou questions formulées par les candidats en cours de consultation doivent IMPERATIVEMENT respecter les modalités relatives aux échanges avec la Maîtrise d'oeuvre définies dans les documents particuliers du marché. A défaut d'indication ces demandes sont effectuées OBLIGATOIREMENT par écrit (Mail ou fax), 7 jours avant la remise des offres.